

Organisation & Démarches

2 Lieux d'accueil suivants les âges et les pôles :

- Pour les 3/11 ans à l'école Jean de la Varende
- Pour les 9/14 ans à la MJC

Jours et horaires d'accueil :

- Du lundi au vendredi
- 2 possibilités : Avec repas du midi : 9h00 - 17h00
Sans repas du midi : 9h00 - 12h00, 13h30 - 17h00
- Garderie (en fonction de la situation familiale)
à partir de 8h00 et jusqu'à 18h00

Modalités d'inscription :

A la journée ou demi-journée (attention : il n'est pas possible d'inscrire l'enfant uniquement aux sorties - voir règlement intérieur). Vous devez vous munir de votre numéro d'allocation CAF et du carnet de santé de l'enfant. Pour les ressortissants MSA fournir le quotient familial.

Inscription dès maintenant au secrétariat de la MJC

du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

Date limite d'inscription : mercredi 17 octobre 2018

Paiement : Impératif à l'inscription

L'inscription implique l'acceptation des présentes conditions et du règlement intérieur du Centre de Loisirs.

Le Centre de Loisirs de Vimoutiers est agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Orne

Les Tarifs

En fonction du lieu d'habitation et du quotient familial.

Adhésion MJC individuelle : 10,50 €

Adhésion MJC familiale (3 personnes) : 21 €

Habitants CDC Vallées d'Auge & du Merlerault

Quotient Familial	Journée	Matin	Après-midi
- 730 €	5,00 €	2,10 €	3,00 €
731 € > 1200 €	5,50 €	2,30 €	3,30 €
+ 1201 €	6,50 €	2,70 €	3,90 €

Habitants hors CDC Vallées d'Auge & du Merlerault

	Journée	Matin	Après-midi
	8,00 €	3,20 €	4,80 €

Prix du repas en supplément : 3,48 €

Les Aides

La MJC reçoit des aides financières de la commune de Vimoutiers, de la CdC des Vallées d'Auge et du Merlerault, de la CAF et de la MSA. Nous avons tenu compte de ces aides dans le tarif.

Les tickets loisirs CAF et MSA peuvent être utilisés pour le Centre de Loisirs (CLSH). Les Chèques Vacances ANCV sont également acceptés.

D'autres aides peuvent être obtenues (CCAS de votre commune, Comité d'Entreprise...)

Renseignez-vous !

Centre de Loisirs

Du 22 au 31 octobre 2018



Renseignements et inscriptions dès maintenant et impérativement
AVANT LE MERCREDI 17 OCTOBRE 2018

MJC VIMOUTIERS

27 avenue du Général de Gaulle 61120 VIMOUTIERS

Tel 02 33 39 04 42

E-mail : mjc.vimoutiers@wanadoo.fr

Site : mjc-vimoutiers.com



PLANNING DES ACTIVITÉS

3 / 5 ans



Pôle Pit'choun

(A l'Ecole Jean de la Varende)

6 / 11 ans



Pôle Créatif

(A l'Ecole Jean de la Varende)

9 / 14 ans



Pôle Junior

(A la M.J.C.)

Thème : Halloween chez Disney



Prévoir baskets dans un sac

	Matin	Après-midi
Lundi 22 octobre	Présentation de la semaine	La maison des mains Araignées colorées
Mardi 23 octobre	La maison des mains Mickey le sorcier	Pantin de Disney Cinéma 17h : Les Indestructibles 2 Fin 19h salle Armontel
Mercredi 24 octobre	Chauve souris	La pomme de blanche neige Monstre bougie
Jeudi 25 octobre	Ghost Buster	Masques de Disney Monstres à bonbons
Vendredi 26 octobre	Masques de Disney Frankenstein	Les petits monstres
Lundi 29 octobre	Silhouettes de Mickey	Déguise ton M. Patate
Mardi 30 octobre	Sortie PARC EN FOLIE Prévoir pique-nique	Alençon 9h00-17h30
Mercredi 31 octobre	Les sorcières	Halloween Party Livarot Retour 17h30 Discothèque Le Margouillat

	Matin	Après-midi
Lundi 22 octobre	Présentation de la semaine	Décors Halloween Guirlandes Fantômes
Mardi 23 octobre	Décors Halloween Chapeau des sorciers Mickey et Minnie	Fresque & Bouche suspendue Cinéma 17h : Les Indestructibles 2 Fin 19h salle Armontel
Mercredi 24 octobre	Fresque XXL Chapeaux de Disney	Histoire musicale Les méchants de Disney
Jeudi 25 octobre	Le palais Disney Lanterne d'Halloween	Confection Kamishibai Masque de la fête
Vendredi 26 octobre	Kamishibai (suite) Chauve souris	Cluedo géant & Blind test d'Halloween chez Disney
Lundi 29 octobre	Sac à bonbons	Jeux d'Halloween (vampire, Stroumpher, etc...)
Mardi 30 octobre	Sortie PARC EN FOLIE Prévoir pique-nique	Alençon 9h00-17h30
Mercredi 31 octobre	Finition des activités	Halloween Party Livarot Retour 17h30 Discothèque Le Margouillat

	Matin	Après-midi
Lundi 22 octobre	Magie Activités d'Halloween	Water Volley Sport au gymnase
Mardi 23 octobre	Tournoi Tennis de Table Activités d'Halloween	Graff/T-shirt & Sport Cinéma 17h : Les Indestructibles 2 Fin 19h salle Armontel
Mercredi 24 octobre	Jeux d'adresse (Pétanque)	Tir à l'Arc ou Découverte du métier de DJ avec DJ DAV
Jeudi 25 octobre	Sport au gymnase	Vimout'Express (jeux) ou Découverte du métier de DJ avec DJ DAV
Vendredi 26 octobre	Tournoi de PS4	SORTIE VELO Skate Park de Livarot
Lundi 29 octobre	Tournoi Multisports au gymnase	Tournoi Multisports Préparation déguisements d'Halloween
Mardi 30 octobre	Sortie PARC EN FOLIE Prévoir pique-nique	Alençon 9h00-17h30
Mercredi 31 octobre	Activités au choix	Halloween Party Livarot Retour 17h30 Discothèque Le Margouillat

RÈGLEMENT DU CENTRE DE LOISIRS

Tout enfant dont le montant intégral des frais d'inscription n'aura pas été réglé avant le début du Centre ne sera pas admis au Centre.

En cas de désistement, les sommes encaissées ne seront pas restituées sauf cas exceptionnel (à l'appréciation de la Direction du Centre).

Aucune modification n'est possible en cours de Centre en ce qui concerne l'inscription de l'enfant aux activités.

Toute absence devra être signalée avant 9h30 au secrétariat de la MJC au 02 33 39 04 42.

Tout enfant devant quitter le Centre avant les heures habituelles devra apporter une autorisation parentale.

Le non respect des horaires en ce qui concerne l'arrivée et le départ de l'enfant, conduira la MJC de Vimoutiers à décliner toute responsabilité en cas d'accident en dehors de ces horaires.

Il n'est pas possible d'inscrire l'enfant uniquement aux sorties (1 sortie=2 demi-journées d'inscription dans la même semaine).

L'inscription de l'enfant à la garderie sera étudiée en fonction de la situation familiale.

Les horaires de la garderie sont des horaires maximum (à partir de 8h le matin et jusqu'à 18h le soir) qui devront être respectés.

La réservation et le règlement des repas seront effectués à l'inscription de l'enfant.

Tout régime alimentaire spécifique signalé par les parents sera respecté (sur présentation d'un justificatif).

L'enfant devra apporter tous les jours un vêtement de pluie (et pour le centre d'été un chapeau de soleil) marqués à son nom.

En raison de certaines activités (peinture, plâtre etc...) il est fortement conseillé de vêtir les enfants avec des vêtements qui ne craignent pas.

L'enfant ne devra pas être en possession d'argent ni d'objets de valeur.

En cas de perte ou de vol d'objets personnels, la MJC ne sera pas responsable.

Les informations en ce qui concerne le Centre (sorties, mini-camps...) seront affichées sur le panneau d'informations ou sur la porte d'entrée.

En cas de traitement médical, les médicaments devront être confiés au directeur du Centre qui aura à sa charge le suivi du traitement médicamenteux prescrit par le médecin (l'ordonnance médicale sera également confiée au Directeur).

Tout enfant n'étant pas à jour de ses vaccinations ne sera pas admis au Centre.

Pour inscrire un enfant de moins de 6 ans, celui-ci doit être scolarisé.

Les enfants inscrits au Centre des 3/5 ans doivent fournir un oreiller pour la sieste.

L'INSCRIPTION IMPLIQUE L'ACCEPTATION DES PRESENTES CONDITIONS

RÈGLEMENT DU CENTRE DE LOISIRS

Tout enfant dont le montant intégral des frais d'inscription n'aura pas été réglé avant le début du Centre ne sera pas admis au Centre.

En cas de désistement, les sommes encaissées ne seront pas restituées sauf cas exceptionnel (à l'appréciation de la Direction du Centre).

Aucune modification n'est possible en cours de Centre en ce qui concerne l'inscription de l'enfant aux activités.

Toute absence devra être signalée avant 9h30 au secrétariat de la MJC au 02 33 39 04 42.

Tout enfant devant quitter le Centre avant les heures habituelles devra apporter une autorisation parentale.

Le non respect des horaires en ce qui concerne l'arrivée et le départ de l'enfant, conduira la MJC de Vimoutiers à décliner toute responsabilité en cas d'accident en dehors de ces horaires.

Il n'est pas possible d'inscrire l'enfant uniquement aux sorties (1 sortie=2 demi-journées d'inscription dans la même semaine).

L'inscription de l'enfant à la garderie sera étudiée en fonction de la situation familiale.

Les horaires de la garderie sont des horaires maximum (à partir de 8h le matin et jusqu'à 18h le soir) qui devront être respectés.

La réservation et le règlement des repas seront effectués à l'inscription de l'enfant.

Tout régime alimentaire spécifique signalé par les parents sera respecté (sur présentation d'un justificatif).

L'enfant devra apporter tous les jours un vêtement de pluie (et pour le centre d'été un chapeau de soleil) marqués à son nom.

En raison de certaines activités (peinture, plâtre etc...) il est fortement conseillé de vêtir les enfants avec des vêtements qui ne craignent pas.

L'enfant ne devra pas être en possession d'argent ni d'objets de valeur.

En cas de perte ou de vol d'objets personnels, la MJC ne sera pas responsable.

Les informations en ce qui concerne le Centre (sorties, mini-camps...) seront affichées sur le panneau d'informations ou sur la porte d'entrée.

En cas de traitement médical, les médicaments devront être confiés au directeur du Centre qui aura à sa charge le suivi du traitement médicamenteux prescrit par le médecin (l'ordonnance médicale sera également confiée au Directeur).

Tout enfant n'étant pas à jour de ses vaccinations ne sera pas admis au Centre.

Pour inscrire un enfant de moins de 6 ans, celui-ci doit être scolarisé.

Les enfants inscrits au Centre des 3/5 ans doivent fournir un oreiller pour la sieste.

L'INSCRIPTION IMPLIQUE L'ACCEPTATION DES PRESENTES CONDITIONS

RÈGLEMENT DU CENTRE DE LOISIRS

Tout enfant dont le montant intégral des frais d'inscription n'aura pas été réglé avant le début du Centre ne sera pas admis au Centre.

En cas de désistement, les sommes encaissées ne seront pas restituées sauf cas exceptionnel (à l'appréciation de la Direction du Centre).

Aucune modification n'est possible en cours de Centre en ce qui concerne l'inscription de l'enfant aux activités.

Toute absence devra être signalée avant 9h30 au secrétariat de la MJC au 02 33 39 04 42.

Tout enfant devant quitter le Centre avant les heures habituelles devra apporter une autorisation parentale.

Le non respect des horaires en ce qui concerne l'arrivée et le départ de l'enfant, conduira la MJC de Vimoutiers à décliner toute responsabilité en cas d'accident en dehors de ces horaires.

Il n'est pas possible d'inscrire l'enfant uniquement aux sorties (1 sortie=2 demi-journées d'inscription dans la même semaine).

L'inscription de l'enfant à la garderie sera étudiée en fonction de la situation familiale.

Les horaires de la garderie sont des horaires maximum (à partir de 8h le matin et jusqu'à 18h le soir) qui devront être respectés.

La réservation et le règlement des repas seront effectués à l'inscription de l'enfant.

Tout régime alimentaire spécifique signalé par les parents sera respecté (sur présentation d'un justificatif).

L'enfant devra apporter tous les jours un vêtement de pluie (et pour le centre d'été un chapeau de soleil) marqués à son nom.

En raison de certaines activités (peinture, plâtre etc...) il est fortement conseillé de vêtir les enfants avec des vêtements qui ne craignent pas.

L'enfant ne devra pas être en possession d'argent ni d'objets de valeur.

En cas de perte ou de vol d'objets personnels, la MJC ne sera pas responsable.

Les informations en ce qui concerne le Centre (sorties, mini-camps...) seront affichées sur le panneau d'informations ou sur la porte d'entrée.

En cas de traitement médical, les médicaments devront être confiés au directeur du Centre qui aura à sa charge le suivi du traitement médicamenteux prescrit par le médecin (l'ordonnance médicale sera également confiée au Directeur).

Tout enfant n'étant pas à jour de ses vaccinations ne sera pas admis au Centre.

Pour inscrire un enfant de moins de 6 ans, celui-ci doit être scolarisé.

Les enfants inscrits au Centre des 3/5 ans doivent fournir un oreiller pour la sieste.

L'INSCRIPTION IMPLIQUE L'ACCEPTATION DES PRESENTES CONDITIONS